

LE FLASH INFO ACCORD D'INTÉRESSEMENT

POUR QUI ? POURQUOI ?

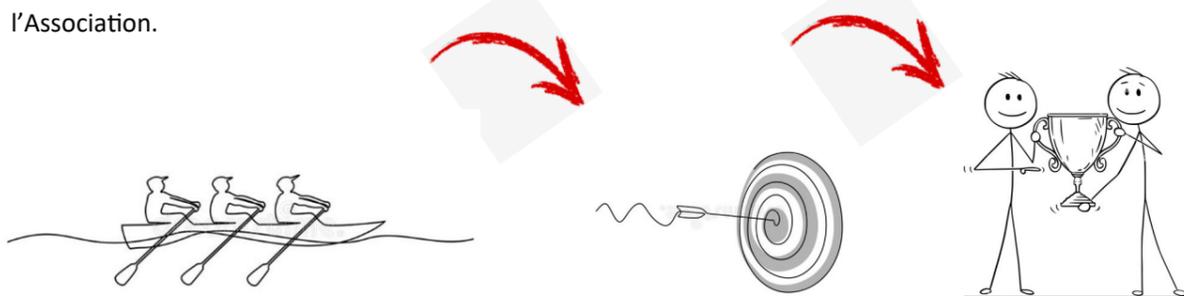


L'intéressement c'est quoi ?

L'intéressement pour qui ?

C'est un plan d'épargne salariale qui permet de verser aux salariés d'une entreprise une prime proportionnelle aux résultats ou aux performances de l'entreprise. Ainsi, Ville & Services, dans sa volonté de transformation organisationnelle a décidé d'apporter à l'ensemble de ses salariés, la possibilité de voir leur implication professionnelle récompensée collectivement et équitablement.

La prime d'intéressement se déclenche dès lors où plusieurs objectifs sont atteints. Ces objectifs intéressent l'ensemble des salariés, Intervenants et Intervenantes à domicile, Personnel administratif et Direction de l'Association.



Les critères sélectionnés sont évidemment en lien direct avec nos ambitions et nos objectifs à long terme, que l'on retrouve dans les grands axes du projet de service de l'Association:

Amélioration continue de la qualité: ainsi, en fonction du taux de résolution des réclamations, la prime d'intéressement pourra être plus ou moins élevé. Ce critère concerne à la fois les équipes d'intervention, les services administratifs. Ensemble nous devons contribuer à trouver des solutions adéquates pour résoudre ces réclamations mais aussi et surtout les anticiper.

Contribution à la transition écologique: en fonction du nombre de kilomètres parcourus annuellement en mobilité douce (vélo, trottinette électrique, à pied etc.), la prime d'intéressement sera plus ou moins élevée.

Amélioration de la qualité de vie au travail des intervenant.es à domicile: il s'agit de la baisse globale des kilomètres réalisés annuellement en voiture entre chaque mission.

L'accord d'intéressement concernant l'ensemble des salariés dont l'ancienneté est au moins égale à 3 mois. Des réunions d'information seront proposées très prochainement et vos Responsables de secteur seront également mobilisés pour répondre à vos questions.



VILLE ET SERVICES
ASSOCIATION LOI 1901
112, AV. GÉNÉRAL LECLERC
54600 VILLERS-LES-NANCY
03 83 28 46 05



Rejoignez-nous sur
facebook
accueil@ville-et-services.com
ville-et-services.com



Lettre d'information de l'association Ville & Services
n° 202—Septembre 2022

**BUSINESS COOL
FESTIVAL**
PAGE 2
**REVALORISATION
DE L'IK**
PAGE 3
**ACCORD
D'INTERESSEMENT**
PAGE 4



**LES CHIFFRES DE LA
RENTREE 2022**

PAGE 3

ACTUS VILLE ET SERVICES

ELECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

Chers collaborateurs, chères collaboratrices,

Nous avons le plaisir de vous informer de la prochaine tenue des élections des membres du comité social et économique (CSE), conformément aux Articles L2314-4 et suivants du Code du travail.

Les salariés de l'Association âgés de plus de 16 ans et ayant au moins **3 mois** d'ancienneté sont conviés à élire leurs représentants du personnel dont le premier tour devrait avoir lieu le **vendredi 04 novembre 2022** dans la salle de réunion du siège social de l'Association, au **112 avenue du Général Leclerc à Villers les Nancy (54 600)**.

Dans cet objectif, les organisations syndicales représentatives sont invitées à négocier le protocole d'accord préélectoral et à présenter la liste de leurs candidats le **29 septembre 2022**, à 8h30, au siège de l'Association, au **112 avenue du Général Leclerc à Villers les Nancy (54 600)**.

À l'issue de cette réunion, les modalités définitives seront affichées dans les différents lieux d'informations de l'entreprise.

Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses dans les urnes pour élire vos futurs représentants du personnel, pour une durée effective de 4 ans.

Nous vous rappelons que toute personne souhaitant proposer sa candidature en tant que membre du Comité Social et Economique doit être majeur, avoir **1 an d'ancienneté au sein de l'Association et ne pas avoir de lien de parenté avec l'employeur**.

Dès lors et si ces trois critères sont respectés, il vous sera possible de soumettre votre candidature et déposer votre profession de foi selon le protocole d'accord préélectoral qui aura été négocié le 29 septembre 2022 en présence des organisations syndicales représentatives.

À l'issue de cette négociation, nous ne manquerons pas de revenir vers vous afin de vous donner toutes les informations nécessaires et relatives au dépôt des candidatures et à la campagne électorale.



Joel BARETTE
Directeur Général de l'Association

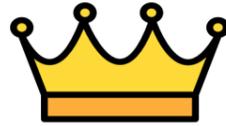


Lettre d'information de l'association Ville & Services n° 202—Septembre 2022

LE FLASH INFO

NOTRE ASSO' A DU TALENT

NOS « BIENVISIBLES » DU TRAVAIL MEDICO-SOCIAL



LES TALENTS DE L'ASSO

Retour en image sur l'édition 2022 du **BUSINES COOL FESTIVAL** !

Cette année encore Ville & Services a su se mobiliser afin de représenter fièrement les couleurs de l'Association au tournoi inter-entreprises de rentrée, bien connu désormais des salariés de l'Asso !

Que ce soit au Burger Quizz ou encore au relai 4x400m petits et grands étaient au RDV, l'occasion de partager ensemble des temps forts d'esprit d'équipe et dépassement de soi !

La journée s'est clôturée par un barbecue géant, en attendant le retour des lâchers de lanternes....

Un grand **BRAVO** à toutes et tous les participants que l'on espère revoir aussi nombreux dès l'année prochaine, sur la piste de danse !



ILS NOUS ONT QUITTÉ EN AOÛT 2022

C'est avec regret que nous vous annonçons les adieux de

Madame Lucienne **LANCHE**
 Madame Véronique **SANDER**
 Monsieur Roger **MARANDON**
 Monsieur Timothy **PLAT**



2

LE FLASH INFO LES CHIFFRES DE LA RENTREE 2022

Face à l'absentéisme massif...

87

C'est le nombre **alarmant** de jours d'absences injustifiées cumulées au mois d'Août, qui feront l'objet d'un plus grand contrôle de notre part, dès la rentrée de septembre.

692

C'est le nombre **inquiétant** de jours d'absences maladie cumulées au mois d'Août !



PREVENTION VALORISATION
 ACTION **EQUIPE écoute**
 Responsabilisation
VALEURS COLLECTIVES
 CONSCIENCE PROFESSIONNELLE

0.38 cts/€

C'est la valeur de l'**Indemnité kilométrique** à compter du **1er janvier 2022** et jusqu'au **31 décembre 2022**.

Le 04 juillet 2022 le Conseil Départemental de Meurthe & Moselle représenté par Madame Marie DIA-ENEL, Directrice Adjointe du pôle autonomie, a acté la **REVALORISATION TEMPORAIRE** de l'Indemnité Kilométrique pour les personnels d'intervention à domicile intervenant au près des bénéficiaires de l'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (**APA**) et de la PRESTATION COMPENSATOIRE DE HANDICAP (**PCH**).

Ville & Services se félicite d'avoir participer activement aux débats et souhaite aller plus loin en valorisant l'ensemble de son personnel d'intervention, y compris pour les interventions ne relevant pas de l'**APA** ou de la **PCH** !

Dès Mars 2022, nous avons souhaité faire de la question du pouvoir d'achat une de nos préoccupations principales pour l'ensemble de nos salariés en versant une PRIME COUP' DE POUCE ENERGIE pouvant aller jusqu'à **150 € /**

Demain, ce seront de nouveaux dispositifs que nous comptons mettre en place pour poursuivre notre travail de valorisation de nos équipes d'intervention.

On vous explique tout !

0.30 cts/€

C'est la participation de l'Etat à la pompe, par litre de carburant. Cette aide exceptionnelle est valable dès le 1er septembre 2022 et jusqu'au 31 octobre 2022. A compter du 1er novembre 2022, cette aide sera revue à baisse à hauteur de

0.10 cts/€ pour s'éteindre définitivement le 1er janvier 2023.

3